

Service des Sports

FB/CG/CL N°26-001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que le gymnase des Petits
Marais sera indisponible suite à un
évènement municipal

ARRETE

ARTICLE 1

Le gymnase des Petits Marais sera fermé les jours suivants :

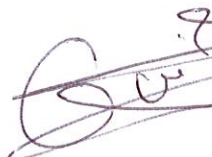
- Samedi 14 février 2026
- Samedi 14 mars 2026
- Samedi 11 avril 2026
- Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 30/03/2026

Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargé des sports
et des manifestations sportives



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260330-26_12215-AU
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026